

Grève des sapeurs-pompiers

Je ne pense pas que la Chambre des communes, durant le genre de débat qui se déroule ce soir, soit en fait la tribune appropriée pour régler un différend en matière de négociations collectives. Je suis certainement d'accord avec le député de York-Sud (M. Lewis), qui a dit que ce conflit ne relève pas du ministre des Transports (M. Marchand); il n'est pas l'employeur. Sa tâche, pour le meilleur ou pour le pire, est d'assurer le fonctionnement des aéroports au Canada. Le président du Conseil du Trésor (M. Drury) est la seule personne à la Chambre qui a des pouvoirs ministériels et à qui nous pouvons nous adresser. En effet, il est notre mandataire dans cette situation, et lorsque je dis «notre mandataire», je veux dire dans le sens que le gouvernement actuel doit rendre compte à la Chambre de son action ou de son inaction. Dans le cas actuel, le président du Conseil du Trésor est le représentant compétent auquel nous devons adresser nos remarques.

A l'époque qui a précédé l'introduction des négociations collectives dans la Fonction publique, époque où le député était le seul à défendre les intérêts des fonctionnaires, je me souviens avoir formulé la proposition présentée ce soir par le député de Verdun (M. Mackasey), à savoir que les taux de rémunération des fonctionnaires à Saint-Jean, Terre-Neuve, devraient équivaloir approximativement aux taux en vigueur à Vancouver. Je dois dire que tous mes efforts dans ce sens n'ont pas donné des résultats apparents, mais il est encourageant de voir un ministériel faire cette proposition. Il est seulement dommage que le député de Verdun, en défendant cette thèse, ne parle pas en qualité de membre du Cabinet. L'une des raisons pour lesquelles il ne fait pas partie du Cabinet est peut-être qu'il n'a pas pu convaincre le président du Conseil du Trésor du caractère équitable de ce genre de position.

Un député a mentionné que, selon le président du Conseil du Trésor, il en coûterait 64 millions de dollars pour égaliser les taux de rémunération. Il y a eu bien des commentaires au sujet des paiements de compensation et, franchement, je ne vois pas de moyen plus rationnel pour le trésor fédéral canadien de faire les paiements de compensation que d'égaliser raisonnablement les taux de rémunération à l'échelle de tout le pays. Ces taux, tout comme les paiements de compensation devront être calculés en fonction de la moyenne la plus élevée et non pas d'après la moyenne intermédiaire ou la plus basse. J'espère que le député de Verdun continuera à faire valoir ses arguments auprès de ses collègues du caucus libéral et notamment auprès du président du Conseil du Trésor.

● (2230)

Telle est la véritable solution à ce problème et cela délivrerait le ministre des Transports du dilemme où il se trouve actuellement. Telle est, je crois, la seule solution que la Chambre des communes devrait suggérer ce soir au gouvernement. Je ne pense pas que, pour l'instant, la Chambre puisse faire beaucoup plus. Lorsqu'il sera 11 h. ce soir, nous n'aurons adopté aucune motion, sauf la motion d'ajournement. A moins que le président du Conseil du Trésor ne soit en mesure de faire une déclaration positive avant 11 h. ce soir, nous devrons continuer à endurer les négociations collectives qu'il mène dans les coulisses et attendre leurs résultats. Autrement, je ne vois pas grand intérêt à prolonger ce débat.

Nous avons indiqué clairement nos opinions et nous avons tenté de dire ce qui se produira. Maintenant, le groupe de négociation collective devrait revoir la question en se rendant compte qu'elle doit être réglée tôt ou tard et,

[M. Barnett.]

à mon avis, même le président du Conseil du Trésor sera prêt à l'admettre. Je sais qu'il aime se montrer dur à la détente parfois, surtout en ce qui concerne les questions d'argent, et c'est son travail, du moins en partie.

Cependant, à mon avis, s'il veut vraiment aider à résoudre ce genre de problèmes qui surgissent constamment, et qui sont parfois soumis en tant que grief réel et valable à certains d'entre nous qui venons de régions comme l'Île de Vancouver, il sera prêt à annoncer ce soir qu'il accepte le principe selon lequel le service fédéral du Canada devrait être rémunéré à un taux national qui équivaut à peu près à la moyenne des deux provinces du Canada où les traitements sont le plus élevés, par exemple, ou selon une autre formule semblable. Ensuite, les députés comme le représentant du sud de l'île de Vancouver pourront dormir sur leurs deux oreilles en sachant que le Canada n'est pas en aussi piteux état qu'il l'a laissé entendre.

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'aimerais simplement faire quelques remarques à propos de la question et féliciter le député de Vancouver-Sud (M. Fraser) qui a eu la sagesse de voir qu'il fallait présenter une motion à ce sujet dès maintenant. Ce qu'il a tenté de faire, et à mon avis, il s'est très bien tiré d'affaire, c'est faire comprendre que quelqu'un à la Chambre des communes doit s'occuper de l'intérêt public.

Je viens d'une ville où la main-d'œuvre joue un rôle important et où il y a de grands syndicats et je suis donc en mesure de comprendre ce dont il s'agit quand on parle de négociations collectives. Depuis mon arrivée à la Chambre, personne n'a semblé vouloir se lever et parler de l'intérêt de la tierce partie, c'est-à-dire du public canadien, qui n'est pas représenté à la table de négociation, mais qui s'est souvent trouvé désavantagé sans savoir pourquoi.

Le député de Vancouver-Sud a essayé de dire qu'il avait la responsabilité comme député de faire connaître son inquiétude, celle de tous les députés, dans l'intérêt public. J'ai beaucoup entendu parler de direction, que ce soit au gouvernement ou dans le secteur privé, et des syndicats, mais personne ne semble prendre l'initiative de dire qu'il y a une autre partie qui n'est pas représentée à la table de négociations et dont nous devrions nous soucier. J'ai l'intention de continuer à faire connaître ma préoccupation comme député, à l'instar du député de Vancouver-Sud, pour cette troisième partie.

On a dit que ce problème était propre à Vancouver ou à la Colombie-Britannique. Ce n'est pas du tout exact. En arrêtant à l'aéroport international de Toronto hier en revenant à Ottawa, j'ai été accosté par plusieurs membres d'Air Canada qui étaient révoltés de ce qu'on ait dit à des voyageurs de BOAC qui espéraient se rendre à Vancouver qu'ils ne pourraient pas faire escale à Toronto mais qu'ils devraient remonter à bord de l'avion et se rendre à Calgary et y aviser. Je me demande si le ministre le sait ou sait que ceux qui se rendaient des provinces atlantiques à Vancouver n'ont pu arrêter à Toronto mais ont dû se rendre à Calgary et y tenter leur chance. Pour cette raison, il n'est pas juste de dire que c'est un problème propre à la Colombie-Britannique. Ce problème a son foyer en Colombie-Britannique mais il est d'ampleur nationale, sinon internationale, et il pourrait bien le devenir dans une grande mesure, et ne nous y méprenons pas.